



VILLE DE MARCKOLSHEIM

REGION GRAND EST

PROCES - VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2024

Nombre des conseillers élus : **27**
Conseillers en fonction : **26**
Conseillers présents : **16**

Sous la présidence de Monsieur PFLIEGERSDOERFFER Frédéric, Maire.

Etaient présents : Mme GREIGERT Catherine, Mme ERARD Christelle, M. KOCH Thierry, Mme FREY Marie, Mme SIEBER Elisabeth, M. SEROT ALMERAS Frédéric, M. WENDLING Alain, Mme SCHAMBERGER Nathalie, M. SCHAMBERGER Christian, M. BOSCHERO Bruno, M. TRETZ Jean-François, M. NUSSBAUMER Olivier, M. JOOST Fabrice, Mme PATUR Yasemin, Mme FAHRNER Sophie.

Etaient absents excusés : M. WEBER Gilles a donné procuration à M. le Maire, M. SCHUNCK Yann a donné procuration à M. KOCH Thierry, M. ORSONI Jean-Paul a donné procuration à Mme ERARD Christelle, Mme CUCUAT Patricia a donné procuration à M. SCHAMBERGER Christian, Mme SCHWEIN Danièle a donné procuration à M. SEROT ALMERAS Frédéric, M. GEBHARTH Alain a donné procuration à Mme GREIGERT Catherine, Mme DOIMO Marie-Odile, Mme CHARIHU Céline a donné procuration à Mme FAHRNER Sophie, Mme MAFFEI Sandra a donné procuration à M. BOSHERCO Bruno, Mme HABIK Karen.

====

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal des 4 avril, 4 juin et 11 juillet 2024,
- Restructuration et extension de l'école élémentaire Jules Ferry: Concours de maîtrise d'œuvre - attribution du marché,
- Ecole élémentaire - Classe découverte maison de la nature 2023 : Attribution d'une subvention communale,

- Ecole maternelle Silbermann : Découverte du monde du cirque - Attribution d'une subvention communale,
- Budget principal 2024 : Décision modificative n°2,
- Participation au congrès des Maires 2024 à Paris,
- Achat d'un ensemble immobilier au 3 rue de l'Hôtel de Ville,
- Attribution d'une subvention à l'association « Imagine for Margo ».

Le Maire salue les personnes présentes et recense les procurations.

Deux points sont rajoutés à l'ordre du jour de la séance du conseil avec l'accord des élus présents :

- Acquisition d'une propriété 3 rue de l'hôtel de ville
- Attribution d'une subvention au profit d'une association engagée dans la lutte contre le cancer.

==--==

Le Maire fait état de deux courriers réceptionnés courant du mois de juillet.

Monsieur Murac, directeur délégué du Relais de la Flamme adresse ses plus vifs remerciements et ses félicitations pour la qualité de l'accueil de la commune à l'endroit de la Flamme. Le Maire remercie celles et ceux, monde associatif, collaborateurs et tous ceux qui ont permis d'avoir cette qualité d'accueil. Il rappelle que cette séquence a mis à rude épreuve les services municipaux entre l'organisation de la fête de la musique et jusqu'à la fête du sport.

L'association MLM remercie les élus pour le versement de la subvention de fonctionnement 2024 ainsi que pour l'ensemble des utilités mises à leur disposition.

==--==

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme FAHRNER Sophie est nommée secrétaire de séance.

==--==

DELIBERATION : 2024-82

Objet : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 4 AVRIL, 4 JUIN ET 11 JUILLET 2024

Le Conseil municipal, après délibération,

- **adopte** le procès-verbal des séances du conseil municipal du 4 avril, 4 juin et 11 juillet 2024 en la forme et la rédaction proposée et procède à sa signature.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

==--==

**Objet : RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE JULES FERRY –
CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – ATTRIBUTION DU MARCHE**

Rapporteur : Madame Marie FREY

Le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 18 décembre 2023 le projet de restructuration et d'extension de l'école Jules Ferry ainsi que la mise en place d'un jury permettant de sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre à la suite d'un concours anonyme sur esquisse.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la désignation du maître d'œuvre s'est faite à l'issue du concours restreint d'architecture, avec remise d'esquisses anonymes (conformément aux dispositions des articles L.2125-1-2, L.2172-1, R.2162-15 et suivants et R.2172-2 et suivants du Code de la Commande Publique).

Dans ce cadre, la réunion du jury du 2^{ème} tour a eu lieu le 12 juillet 2024 dans les locaux de la Mairie de Marckolsheim.

Le jury a donné son avis motivé sur les 3 projets présentés et a proposé un classement des trois équipes ci-après (par ordre alphabétique) :

Mandataire Cabinet d'architecture BALLAST Architectes

Co-traitants

<i>Bet Structure</i>	: SIB ÉTUDES
<i>Bet Structure bois</i>	: BARTHES BE BOIS
<i>Bet Fluides, électricité</i>	: IMAEE

Mandataire Cabinet d'architecture BUOB Architecte

Co-traitants

<i>Architecte associé</i>	: Atelier BUISSON à Strasbourg
<i>Bet Structure des Structures</i>	: MCIS - Modélisation Conception Ingénieries
<i>Bet Fluides, électricité et SSI</i>	: IMAEE
<i>Bet Performance environnementale</i>	: IMAEE
<i>Economie de la construction, OPC</i>	: ETMO
<i>Bet Paysage</i>	: OUPAPO
<i>Bet Acoustique</i>	: ESP DB Silence

Mandataire Cabinet d'architecture IXO Architecture à Sélestat

Co-traitants

<i>Bet Structure</i>	: M.H INGENIERIE
<i>Bet Fluides, électricité et SSI</i>	: SOLARES BAUEN
<i>Bet Performance environnementale</i>	: SOLARES BAUEN
<i>Economie de la construction</i>	: IXO Architecture
<i>Bet Paysage</i>	: LAP'S les ateliers paysagistes
<i>Bet Acoustique</i>	: ESP DB Silence

Le Pouvoir Adjudicateur après examen des procès-verbaux et de l'avis du jury a choisi le lauréat du concours suivant :

Mandataire Cabinet d'architecture BUOB Architecte de Mulhouse

Co-traitants

<i>Architecte associé</i>	: Atelier BUISSON - Strasbourg
<i>Bet Structure</i>	: MCIS - Modélisation Conception Ingénieries des structures - Illzach
<i>Bet Paysage</i>	: OUPAPO - Illhaeusern
<i>Bet Fluides, électricité et SSI</i>	: IMAEE - Sélestat
<i>Bet Performance environnementale</i>	: IMAEE - Sélestat
<i>Economie de la construction, OPC</i>	: ETMO - Mulhouse
<i>Bet Acoustique</i>	: ESP DB Silence - Schiltigheim

La réunion de négociation a eu lieu entre cette équipe et le Pouvoir Adjudicateur le 29 juillet 2024. Préalablement un Procès-Verbal complet du dialogue a été dressé par suite des questions posées par les membres du jury et consignées dans le Procès- Verbal de la réunion du jury 2^{ème} tour.

Le montant des honoraires est de 661 380.00€ HT (missions de base et missions complémentaires) par rapport au montant total de travaux de bâtiment estimé à **3 980 000 € HT**, valeur décembre 2023. Les taux de tolérance en phase études et travaux sont fixés à 2%. La rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera définitive lors de la phase APD (Avant-Projet Définitif).

Le conseil municipal, après délibération,

- **attribue** le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration et d'extension de l'école Jules Ferry au cabinet d'architecture BUOB Architecte ;
- **approuve** les conditions financières du contrat énoncées ci-dessus ;
- **autorise** le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le groupement lauréat de la consultation ;
- **verse** une prime de 16 000,00 € HT, soit 19 200,00 € TTC prévue par le règlement du concours aux deux équipes non retenues et à l'équipe attributaire (cette somme constituera une avance sur honoraires) ;
- **vote** les crédits au budget communal.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

Le projet détaillé est présenté par deux représentants de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Bruno Boschero et Olivier Nussbaumer questionnent sur la sécurité des locaux (les filtres sur les façades vitrées et le nombre d'accès). L'équipe de maîtrise d'œuvre travaillera avec les services en charge de la sécurité.

Bruno Boschero questionne sur les circulations et accessibilités en cas d'ouverture d'une classe dédiée à un public en situation de handicap. Monsieur Buob explique que chaque classe est adaptée.

Concernant le handicap, le Maire rappelle, qu'en 2008 et les années suivantes, l'équipe municipale avait candidaté pour recevoir une institution accueillant des publics handicapés, notamment le Sonnenhof. Marie Frey a également répondu à l'appel à projet de l'ARS « plan autiste 2019-2022 » et candidaté pour l'ouverture d'une classe UEMA à l'école Simone Veil. Si le dossier cochant toutes les cases, le secteur de Marckolsheim ne correspondait pas aux besoins.

Bruno Boschero relève que le projet donne envie de retourner à l'école. On a l'impression qu'il s'agit d'une création et non d'une restructuration.

Le Maire précise que ce projet a très largement recueilli l'assentiment du jury, il est celui qui correspond le plus au cahier des charges.

Marie Frey souligne que le projet est très abouti, cohérent et forme une unité sur tout le bâtiment. L'environnement est le fil conducteur du projet.

Catherine Greigert relève l'espace de 75 m², neuf et adapté, dédié à la Musique Municipale de Marckolsheim. Il s'agit d'un bel outil pour le travail de cette association

=--=

Objet : ECOLE ELEMENTAIRE – CLASSE DECOUVERTE MAISON DE LA NATURE 2023 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

Rapporteur : Madame Marie FREY

La classe de CE2-CM1 bilingue de Madame Emma Iddir a participé à une classe découverte à la Maison de la nature de Muttersholtz du 18 au 22 décembre 2023.

Les objectifs poursuivis pour ce projet étaient nombreux : susciter la curiosité, l'envie d'apprendre ; expérimenter les connaissances et compétences ; apprendre à vivre ensemble, à être solidaire ; découvrir et vivre ailleurs pour devenir plus autonome ; appréhender les problématiques liées au développement durable et devenir citoyen de son propre environnement, s'enrichir en découvrant de nouveaux lieux, de nouvelles personnes de nouvelles expériences, de nouvelles cultures ... Les élèves de cette classe n'étaient jamais partis en classe de découvertes et les enrichir de cette expérience, tant pour le groupe que de manière individuelle, était primordial.

Il est proposé, pour cette classe découverte, de voter une subvention communale de 50 euros par élève soit 1 100 euros.

Le bilan financier définitif serait ainsi le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Hébergement, restauration, animation	6 454,30 €	Subvention commune 50 € x 22 élèves	1 100,00 €
		Subvention CCRM	750,00 €
		Subvention agence de l'eau	600,00 €
		Participation familles : 22 élèves	1 201,17 €
		Bénéfice vente de chocolats	2 298,13 €
		Bénéfice vente de bredelas	505,00 €
TOTAL	6 454,30 €	TOTAL	6 454,30 €

Le conseil municipal, après délibération,

- **vote** une subvention de 1 100 euros à l'école élémentaire pour l'organisation d'une classe découverte à Muttersholtz en décembre 2023 ;
- **inscrit** les crédits au budget communal ;
- **verse** la subvention à la Coopérative de l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

====

Objet : ECOLE MATERNELLE SILBERMANN – DECOUVERTE DU MONDE DU CIRQUE – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION COMMUNALE

Rapporteur : Madame Marie FREY

Le projet de l'école maternelle Silbermann s'intitule « faire de nos différences un gage de réussite pour tous ». Les enseignantes de l'école maternelle Silbermann travaille ainsi sur le thème du « Cirque » tout au long des années scolaires 2023/24 et 2024/2025.

L'objectif est de faire découvrir le monde du cirque aux élèves par l'intermédiaire d'activités pluridisciplinaires telles que :

- La découverte du monde du cirque : le vocabulaire, la lecture d'albums et de documentaires,
- Le chant et l'écoute musicale (notamment avec Claire Reydel, intervenante musicale du Réseau d'animations intercommunales)
- Les arts plastiques
- Le spectacle du cirque Arlette Gruss à Colmar

Le point fort de ce projet sera la venue du cirque Joubinaux du parc Cigoland de Sélestat du lundi 20 au vendredi 31 janvier 2025 pour former les enfants et présenter un spectacle de cirque aux parents. Une représentation est prévue à la fin de chaque semaine avec les élèves.

Le coût prévisionnel du projet (formation de 68 élèves, location montage et chauffage d'un chapiteau) s'élève à 8 810 euros soit 130 euros par enfant. Pour financer ce programme, l'école organise des actions (vente de gâteaux, fromages et calendriers) et sollicite une participation de la commune.

Il est proposé d'attribuer une subvention communale de 50 euros par élèves soit un montant de 3 400 euros.

Le conseil municipal, après délibération,

- **vote** une subvention de 3 400 euros à l'école maternelle Silbermann pour l'organisation du projet de découverte du monde du cirque ;
- **inscrit** les crédits au budget communal ;
- **verse** la subvention à la Coopérative de l'Ecole Silbermann après présentation du bilan financier du projet.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

==--=

DELIBERATION : 2024-86

Objet : **BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Rapporteur : Monsieur Thierry KOCH

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal correspond à des ajustements comptables ou traduit des décisions postérieures au vote du budget primitif 2024.

Section d'investissement :

Il convient d'augmenter les crédits ouverts à l'article 2158 « autres installations, matériel et outillage techniques » de 200 euros pour les équipements de la police municipale (cinémomètre et gilets par balles) et de régulariser l'imputation budgétaire de crédits votés à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles » pour 200 000 euros à l'article 21611. Il est également proposé d'inscrire des crédits de 50 000 euros pour le versement d'avances forfaitaires relatives à des marchés de travaux (en dépenses et recettes à l'article 238).

La décision modificative est documentée en annexe.

Le conseil municipal, après délibération,

- **approuve** la décision modificative n° 2 du budget 2024.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

=--=

DELIBERATION : 2024-87

Objet : **PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES 2024 A PARIS**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire, les adjoints et des cadres participeront au congrès des Maires les 18, 19, 20 et 21 novembre 2024 à Paris.

Le conseil municipal, après délibération,

- **prend** en charge pour l'ensemble des participants les dépenses liées à ce déplacement : inscription, transport et hébergement (nuitées et repas) ;
- **inscrit** les crédits au budget communal.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

=--=

DELIBERATION : 2024-88

Objet : **ACHAT D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER – 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE**

Rapporteur : M. le Maire / M. Thierry Koch

Depuis de nombreuses années, la Ville de Marckolsheim a entrepris de résorber/supprimer les friches présentes sur son ban communal. Dans le même temps, une politique

d'amélioration du cadre de vie a été entreprise et se traduit par un certain nombre de projets urbains, notamment sur le centre-ville de la commune.

C'est dans ce contexte que l'opportunité d'acquérir la propriété située au 3 rue de l'Hôtel de Ville est à évaluer. En effet, ce bien se compose d'un local commercial au rez-de-chaussée (ancienne pizzeria), d'un logement à l'étage et d'une annexe (garage/grange) en fond de cour. Ces locaux ne sont plus utilisés depuis de nombreuses années et malgré leur mise sur le marché, n'ont pas trouvé d'acquéreur/investisseur. Il est également à noter que bien que l'état extérieur du bien soit encore convenable, cet ensemble immobilier nécessite d'importants travaux de réhabilitation. Aussi, ceci peut s'apparenter à une friche directement présente au centre-ville et qu'il convient d'y remédier.

L'acquisition de ce bien permettrait à la commune de disposer d'une propriété foncière idéalement placée au centre-ville et permettant de poursuivre les politiques engagées actuellement.

A ce stade, il est notamment étudié la possibilité de supprimer la construction existante afin d'y aménager une placette ou un petit parking ainsi qu'un passage entre la rue de l'Hôtel de Ville et la rue du Maréchal Leclerc.

Vu l'accord amiable avec les propriétaires – Messieurs HAUSS René et HAUSS Jean-Pierre - sur les conditions financières de la vente ;

Vu l'avis n°17305617 rendu par le service des Domaines en date du 28/06/2024,

Le conseil municipal, après délibération,

- **décide** d'acquérir la parcelle référencée section 01 n°114, d'une contenance de 4,02 ares, propriété de :
 - Monsieur HAUSS René, demeurant au 8 Route d'Elsenheim 67390 MARCKOLSHEIM
 - Monsieur HAUSS Jean-Pierre demeurant au 4 Rue de l'Orme 67390 MARCKOLSHEIM ;
- **fixe** le prix d'achat à 195 000 euros + 10 000 euros de frais d'agence ;
- **désigne** Maître Aurélie HERTH, Notaire à Marckolsheim, pour la rédaction de l'acte dont les frais seront à la charge de la commune ;
- **inscrit** les crédits au budget communal ;
- **habilite** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte à intervenir dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

==--=

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « IMAGINE FOR MARGO »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 000 euros à l'association « Imagine for Margo » qui se mobilise contre le cancer des enfants. Le Maire précise qu'en 2024, le cancer reste la principale cause de décès par maladie chez les enfants de plus d'un an en France et en Europe.

Le conseil municipal, après délibération,

- **vote** une subvention de 1 000 euros à l'association « Imagine for Margo » à l'occasion de septembre en or ;
- **inscrit** les crédits au budget communal.

Adopté à l'unanimité : 24 voix pour.

==--==

Les manifestations :

Samedi 14 septembre de 14h à 17h : Friperie solidaire au Cercle Saint-Georges

Samedi 21 septembre dès 18h : Festival Play it again ! au cinéma de La Bouilloire. Projections de Grease à 18h et de La Boum à 21h avec animations, quiz et karaoké

Mardi 24 septembre à 14h30 : Temps de Part'âges (+60 ans) Musicothérapie et communication sonore à la Résidence Arbre de Vie, rue de l'hôpital

Vendredi 20 septembre : Assemblée générale de Mémoires Locales de Marckolsheim

Vendredi 27 septembre à 18h : Cache-poursuite musicale en mouvement « CACHE CACHÉ » Par nous&vous compagnie (découverte des instruments et des sons (à partir de 12 mois) à La Bouilloire

Mardi 1^{er} octobre de 16h30 à 18h30 : Reprise des mardis ensemble à la salle des fêtes de Marckolsheim

Vendredi 4 octobre dès 18h30 : Soirée dans le cadre des Semaines d'Information sur la Santé Mentale « En mouvement pour ma santé mentale ! » sur le parvis de La Bouilloire de 18h30 à 19h30 et un ciné-échanges autour de la santé mentale à 20h00, accompagné d'une discussion avec un professionnel de la santé mentale. - Entrée libre

Mardi 8 octobre à 14h30 : Temps de Part'âges (+60 ans) : Bricolages d'automne à la résidence Arbre de Vie, rue de l'hôpital.

==--==

Les dates à retenir :

- Dimanche 15 septembre à 15h – messe d’installation du nouveau curé, le Père Bosco Mattew
- Jeudi 10 octobre à 20h – réunion du conseil municipal
- Vendredi 11 octobre à 14h – visite du chantier de la passe à poissons pour les conseillers.

==--==

Modification n° 4 du PLU :

Catherine Greigert apporte des informations sur cette modification qui porte sur la zone du Kohlhotz. La mise à disposition des documents d’urbanisme sera effective le 11 septembre 2024 dans le cadre de la concertation du public, sous forme papier en mairie et numérique sur le site internet. Cette concertation est annoncée par voie de presse, panneau d’affichage papier et numérique. Le bilan de cette concertation interviendra fin d’année en séance du conseil municipal et la phase enquête publique pourra débuter.

==--==

Jean-François Tretz demande quel revêtement de sol est utilisé pour la piste cyclable reliant la D424 à la piste Tulla. Le Maire explique que pour la partie longeant la D424 il s’agit d’enrobé, cette voie est partagée avec les agriculteurs.

Catherine Greigert informe que l’intégralité des enseignants sont à présents nommés au Collège. Il y a un enseignant pour chaque classe et par matière.

==--==

L’ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 heures 45 minutes.

Marckolsheim, le 11 septembre 2024

Le Maire,
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Le secrétaire de séance,
Sophie FAHRNER

